

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 7 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil sise au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
Mme Sophie Cantin	Conseillère siège # 4
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Étaient également présents :

Mme Nathalie Naud, greffière et Mme Francine Hébert, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 37. Le maire, M. Denis Langlois, souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

223-07-09-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant le varia ouvert.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption des procès-verbaux du 9 août 2021 et du 23 août 2021

3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 3.1 Dossier M. Émilien Voyer
- 3.2 Dossier Mme Nancy Clavet
- 3.3 Dossier MTQ — Clôture à neige

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- ADMINISTRATION

- 5.1 Présentation des comptes payés
- 5.2 Présentation des comptes à payer et des chèques
- 5.3 M. Jacques Delisle, maire de Saint-Thuribe — Commandite pour la Fondation Santé Portneuf — Randonnée de Vélo Alcoa
- 5.4 Embauche d'une préposée à l'entretien ménager
- 5.5 Demande pour asphaltage du chemin St-Vincent
- 5.6 Offre de service — PG Solutions
- 5.7 Paiement facture MCB Construction
- 5.8 Calendrier des séances
- 5.9 COMAQ — Formation finance municipale
- 5.10 Renouvellement d'abonnement à la Chambre de commerce de St-Raymond
- 5.11 Projet de réfection du sentier CVLS
- 5.12 Offre d'achat — Terrain rue Girard

6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Rapport écrit de l'inspectrice en bâtiment, environnement et permis

- 7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Rapport de l'inspecteur des travaux publics
 - 7.2 EMS — Étude réservoir eau potable
 - 7.3 Soumission — Trottoirs
 - 7.4 Granulométrie
 - 7.5 EMS — Étude recommandation et priorisation de routes
- 8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 Rapport de l'agente du développement communautaire
 - 8.2 Enseigne
- 9- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Rapport du Service incendie
- 10- RAPPORTS DES COMITÉS**
- 11- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
 - 11.1 ALON — Bilan financier, bilan du déneigement, différentes informations
 - 11.2 APELSIMPO — Invitation à l'assemblée annuelle
 - 11.3 M. Charles-Olivier Bolduc — Proposition de réalisation d'un quartier de mini-maisons
 - 11.4 Fondation Santé Portneuf — Activité de reconnaissance des donateurs reportée
 - 11.5 Mme France Boucher — Commentaires sur les locations de chalet pour l'été 2021
 - 11.6 Sécurité alimentaire de Portneuf — Invitations à la formation Sentinelle et à l'épluchette de blé d'inde
- 12- VARIA**
- 13- LEVÉE DE LA SÉANCE**

224-07-09-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 AOÛT 2021 ET DU 23 AOÛT 2021

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 9 août 2021 et du 23 août 2021.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

DOSSIER M. ÉMILIEN VOYER

De l'information est transmise.

DOSSIER MME NANCY CLAVET

De l'information est transmise.

DOSSIER MTQ — CLÔTURE À NEIGE

De l'information est transmise.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

Les comptes payés au montant de 136 091.04 \$ sont présentés et annexés au présent procès-verbal.

225-07-09-21

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer au montant de 266 744.39 \$ et de les annexer au présent procès-verbal.

M. JACQUES DELISLE, MAIRE DE SAINT-THURIBE – COMMANDITE POUR LA FONDATION SANTÉ PORTNEUF – RANDONNÉE DE VÉLO ALCOA

Il est décidé de ne pas commanditer M. Delisle.

226-07-09-21

EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une nouvelle préposée à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT la procédure d'affichage et les entrevues d'embauche effectuées par Mme Francine Hébert, directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par Mme Francine Hébert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- D'ENTÉRINER la recommandation de Mme Hébert;
- D'EMBAUCHER Mme Francine Gagné au poste de préposée à l'entretien ménager, et ce, rétroactivement au 29 août 2021;
- DE FIXER le salaire à l'échelon 1 de son échelle salariale;
- QUE les conditions de travail soient telles que stipulées à la Politique salariale en vigueur des employés de la municipalité;
- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à procéder au paiement du salaire sur présentation des feuilles de temps et à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires prévues au budget 2021.

DEMANDE POUR ASPHALTAGE DU CHEMIN ST-VINCENT

La demande sera considérée et évaluée.

OFFRE DE SERVICE – PG SOLUTIONS

Une demande sera faite concernant le dépôt direct des salaires aux employés.

227-07-09-21

PAIEMENT FACTURE MCB CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la réception de la facture de MCB Construction au montant total de 64 360.71 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'excavation aux réservoirs d'eau potable ont bien été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- DE PAYER la somme de 55 978 \$ excluant les taxes à l'entreprise MCB Construction;
- DE PRENDRE le montant à même le poste budgétaire « Réservoirs et aqueduc 03-310-00-004 ».

228-07-09-21

CALENDRIER DES SÉANCES

CONSIDÉRANT QU'aucune réunion n'a été prévue en octobre au calendrier des séances du conseil pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'une réunion ordinaire peut être prévue jusqu'au 7 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les élections sont le 7 novembre 2021 et qu'une réunion a été prévue le 8 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le délai de 72 heures ne pourra être respecté pour convoquer les membres du conseil nouvellement élus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter la séance au 15 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- **DE TENIR** une assemblée ordinaire du conseil municipal le lundi 4 octobre 2021;
- **DE REPORTER** l'assemblée qui était prévue le 7 novembre 2021 au lundi 15 novembre 2021.

229-07-09-21

COMAQ – FORMATION FINANCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'offre de formation « Introduction aux finances municipales » offerte par la COMAQ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Francine Hébert a manifesté son intérêt à participer à ladite formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** la demande de Mme Hébert afin que celle-ci participe à la formation « Introduction aux finances municipales » offerte par la COMAQ;
- **DE PAYER** le montant de 380 \$ plus taxes à même le poste budgétaire 02-13000-454.

230-07-09-21

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ST-RAYMOND

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la Chambre de commerce de St-Raymond au montant de 250 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion 2021-2022 est déjà au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement de payer la facture de la Chambre de commerce de St-Raymond au montant de 250 \$ plus taxes.

PROJET DE RÉFECTION DU SENTIER CVLS

La dépense n'étant pas au budget, celle-ci est refusée.

231-07-09-21

OFFRE D'ACHAT – TERRAIN RUE GIRARD

CONSIDÉRANT QUE M. Sunny Lachapelle présente une offre d'achat pour le terrain # 14 portant le cadastre 5 199 900, situé dans le développement résidentiel de la rue Girard, propriété de la municipalité, au prix de 37 800 \$ plus taxes et ayant une superficie de 1 666.2 mètres carrés (17 935 pieds carrés);

CONSIDÉRANT la résolution # 54-06-04-10 qui précise une clause additionnelle;

Obligation

L'acquéreur s'engage à ériger sur le terrain faisant l'objet de la présente, une habitation en respect avec le règlement de zonage de la municipalité, dont la construction devra débuter au plus tard quatre-vingt-quatre (84) mois après la signature des présentes, laquelle construction devant être terminée au plus tard vingt-quatre (24) mois après le début des travaux.

Clause pénale

Si l'acquéreur aux présentes ne donne pas suite, comme il est plus haut stipulé, à son obligation d'ériger sur le terrain présentement vendu, dans les délais impartis, une maison, ce dernier devra rétrocéder au vendeur le terrain vendu au même prix que ce dernier l'aura acquis et à signer tout document pour donner entier effet à ladite rétrocession, tous les frais de rétrocession (frais de publicité, de notaire, etc.) seront à la charge du rétrocédant. De plus, si des procédures judiciaires sont nécessaires pour effectuer ladite rétrocession, l'acquéreur devra payer à la municipalité, à titre de dommages et intérêts liquidés et exigibles, une somme équivalente à dix pour-cent (10 %) du prix d'achat du terrain, en sus des frais judiciaires qui pourraient lui être exigibles en vertu d'un jugement de la Cour.

Promesse de porte-fort

L'acquéreur s'engage à respecter lui-même tous les termes des présentes et se portera fort du respect de ces mêmes obligations par toute compagnie, société ou individu à qui il céderait ou autrement transmettrait ses droits de propriété en totalité ou en partie sur l'emplacement visé par le présent contrat de vente.

À défaut par le nouvel acquéreur de respecter les conditions énoncées dans le présent acte de vente, la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf pourra s'adresser à l'acquéreur dans l'acte de vente pour en exiger le respect intégral.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- 1° D'ACCEPTER l'offre d'achat de M. Sunny Lachapelle au prix de 37 800 \$ plus les taxes de vente;
- 2° D'AUTORISER la vente du terrain portant le cadastre 5 199 900 au demandeur;
- 3° QUE M. Denis Langlois, maire, et Mme Francine Hébert, directrice générale par intérim, soient par la présente, mandatés pour la signature du contrat de vente au nom et pour la municipalité.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET PERMIS

Le rapport écrit de Mme Valérie Leclerc, inspectrice en bâtiment et en environnement, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, présente son rapport.

EMS – ÉTUDE RÉSERVOIR EAU POTABLE

De l'information est transmise.

SOUSSION – TROTTOIRS

Ce point est reporté.

232-07-09-21

GRANULOMÉTRIE

CONSIDÉRANT la réception de 2 offres de services professionnels concernant la granulométrie du développement Walsh;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Laboratoires d'Expertise de Québec Ltée serait plus difficile à budgéter car les coûts proposés sont aux taux horaires;

CONSIDÉRANT QUE l'offre du Groupe GEOS est la plus intéressante car le prix inclut la pelle et l'opérateur au montant de 1 650 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER l'offre de Groupe GEOS au montant de 1 650 \$ plus taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-13000-419.

233-07-09-21

EMS – ÉTUDE RECOMMANDATION ET PRIORISATION DE ROUTES

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de mandater la firme EMS dans le but de procéder à l'étude, d'émettre des recommandations et d'établir la priorisation des routes afin d'aider à planifier la programmation TECQ.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le rapport écrit de Mme Moïra Houde-Cotton, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

ENSEIGNE

De l'information a été donnée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

Le rapport du Service incendie de St-Raymond pour juillet 2021 est déposé séance tenante.

RAPPORTS DES COMITÉS

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

ALON – Bilan financier, bilan du déneigement, différentes informations

APELSIMPO – Invitation à l'assemblée annuelle

M. Charles-Olivier Bolduc – Proposition de réalisation d'un quartier de mini-maisons

Fondation Santé Portneuf – Activité de reconnaissance des donateurs reportée

Mme France Boucher – Commentaires sur les locations de chalet pour l'été 2021

Sécurité alimentaire de Portneuf – Invitations à la formation Sentinelle et à l'épluchette de blé d'inde

VARIA

234-07-09-21

CLUB DE MOTONEIGE ST-RAYMOND POUR LA SÉCURITÉ ET LA SIGNALISATION

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement de mandater Mme Francine Hébert, directrice générale par intérim, à écrire une lettre au Club de Motoneige St-Raymond pour leur demander d'augmenter la sécurité à l'approche de l'intersection avec le rang Saint-Jacques.

235-07-09-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 11.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Francine Hébert
Directrice générale par intérim
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.